

Service de la Séance

Paris, le 15 mars 2013

MOTION DE CENSURE

La Conférence des Présidents du mardi 12 mars 2013 a fixé au **mercredi 20 mars 2013**, après les questions au Gouvernement, la discussion de la motion de censure, déposée par M. Christian JACOB et 144 membres de l'Assemblée.

Elle a décidé que le temps de parole imparti aux groupes, à raison d'un orateur par groupe, se répartirait ainsi : SRC : 15' ; UMP : 35' ; UDI, Écolo, RRDP et GDR : 10' ; Non inscrit : 5'.

L'ordre d'intervention des orateurs sera le suivant : UMP, UDI, Écolo, RRDP, GDR, SRC, Non inscrit. Le Gouvernement s'exprimera après le porte-parole du groupe UMP.

Les inscriptions devront parvenir à la Présidence (**division de la Séance**) **avant le mardi 19 mars, à 17 heures.**

Le vote sur cette motion interviendra à l'issue du débat, dans les **salles voisines de l'hémicycle**, le scrutin étant ouvert pour une durée de **30 minutes.**